

Dossier n° DP 059 414 17 00015
Date de dépôt : 07 mars 2017
Demandeur : M CHEBBOUR Karim
Nature du projet : **Changement des fenêtres et volets, gommage, jointoiment et nettoyage de la façade, remplacement du portail et de la clôture**
Adresse du terrain : 210 rue du Capitaine Wazny
59182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT

ARRIVÉ LE
05 MAI 2017
MAIRIE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 07 mars 2017 par Monsieur CHEBBOUR Karim demeurant 210 rue du Capitaine Wazny à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- changement des fenêtres et volets, gommage, jointoiment et nettoyage de la façade, et remplacement du portail et de la clôture ;
- sur un terrain situé 210 rue du Capitaine Wasny à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu l'avis de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 21/04/2017 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions suivantes de Madame l'architecte des Bâtiments de France devront être strictement respectées :

- Le nettoyage de la façade se fera sans abrasif.
- Pour préserver au mieux l'aspect et l'authenticité de la façade, le rejointoiment systématique doit être proscrit au profit de réparations ponctuelles en recherche (l'aspect devra être strictement identique à celui existant).
- Concernant la clôture, les piles (ou pilastres) et le muret seront à peindre et/ou à enduire de la teinte de la brique (brun rouge). Cette disposition permettra d'harmoniser le projet avec la façade de la bâtisse et avec les clôtures voisines. En effet, le ton pierre ou les teintes claires seraient trop impactantes dans la rue.

Montigny-en-Ostrevent, le 9 mai 2017
Le Maire,

Jean-Luc COUVERCIE

